

# Lettres Patentées

Li Commettens Messieurs Le Clerc,  
Et Jean de Brez pour les Finances  
du 18. juillet 1420.

Charles <sup>et</sup> son amie, et leurs gens  
de nos Comptes à Barre, aux Maîtrises particulières  
de notre Monnaie, aux receveurs de nos  
Domaines, à nos Greviers aud. lieu de Barre,  
et à tous nos autres officiers ayant administration  
de nos finances, salut. Scavoir vous faire que  
pour le Gouvernement de toutes nos finances, nous  
avons laissé et délibéracion de notre frere le Roi,  
et amé filz le Roi d'Angleterre héritier en  
Jean Bonfance, avons nagueres ordonné, et  
commis, et encoré d'abondance ordonné, et  
commettus par ces presents, se mestres,  
nos amies, et leurs Conseillors et Maîtres  
Guillaume le Clerc, et Jean de Brez, et pour  
le tout tenu, et si longuement comme il nous

plaîra en déchargeant tout autre qui auoit  
puuoir, la commission desdits biens du Gouvernement.  
Si elles nos financer, si vous mandorez, en  
à chacun de l'ouvre, si comme à l'apartient, ou  
et deffendons pas ces mèmes présenter qu'elles  
deuient de vos recettes vous ne distribuer ~  
aucunes choses en quelque manière que ce soit.  
Si enfin par l'ordonneance d'auant d'auant le 20. Octobre  
Sur pain de la reconvie devant vous et devant  
être punir, ainsi qu'il apartient, donne  
en notre hotel devant Melun le dix butième  
jou de juillet l'an de grace mille quatre cent  
et vingt, a de notre Regne le quarantième  
ainsi signé par le Roi à l'assemblée du  
Conseil tenu par le Roi d'Angleterre, Société  
et Régne de France. Signé George Maser  
En fureur apostérieur à dites lettres en la  
Chambre des Monnoyes par Maître ~  
Jean le Sèque Greffier de la Chambre des  
Comptes le vingt septième juillet  
mille quatre cent vingt.